



PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRETÉ
n° 2015 - 36 - SCAD-MAT en date du 31 mars 2015
fixant la composition du conseil citoyen de YUTZ

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la demande du Président de la communauté d'agglomération de Portes de France Thionville en date du 25 mars 2015 et la demande du maire de YUTZ en date du 17 mars 2015 ;

Vu l'avis du Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville en date du 26 mars 2015 ;

Considérant que la proposition de composition du conseil citoyen de YUTZ correspond aux principes énoncés par la loi du 21 février 2014 et notamment par son article 7 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un conseil citoyen est mis en place dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville dénommé «Terrasses des Provinces» à YUTZ.

Article 2 : Le conseil citoyen de YUTZ est composé de la manière suivante :

1) collège «HABITANTS»

Membres titulaires :

- M. Abderrezzak BATACHE
- M. Nagib BEDAOUCHE
- M. Redouane BEDAOUCHE
- Mme Razika DAOUADJI
- Mme Zohra DRISSI
- Mme Monique FROELICHER
- M. Robert HEINRICH
- Mme Douria REZZOUG
- M. Hamza SEDEDDINE
- Mme Fatima M'HAB.

Liste complémentaire (en cas de défection d'un membre titulaire) :

- Mme Hafida DAFONSECA
- Mme Lila BEN DAOUADJI
- Mme Fatima KEITA.

2) collègue «ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX»

Membres titulaires :

- M. Hassane ABLAT, commerçant
- Mme Patricia MINELLA, président de l'association « Oinolebeso »
- M. Yves MORHAIN, association « Réussir Ensemble »
- Mme Nadinde SCHMIT, présidente de la C.L.C.V.
- M. Salvatore MULE, chef de service – association APSIS EMERGENCE

Liste complémentaire (en cas de défection d'un membre titulaire) :

- Mme Florbela NOIRE, référente familles – centre social
- Mme Hafida BOUDABYA, adulte-relais – centre social
- Mme Souad MARUCCI, adulte-relais – centre social.

Article 3 : La qualité de structure porteuse du conseil citoyen de YUTZ est reconnue au centre social « O couleurs du Monde » qui assure le fonctionnement du conseil citoyen.

Article 4 : La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires seront définies par les partenaires du contrat de ville à signer, et inscrites dans celui-ci. Il pourra ainsi être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le Sous-Préfet de Thionville Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 31/03/2015

Le Préfet,



Nacer MEDDAH



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-> Julien

PRÉFET DE LA MOSELLE

Mairie de YUTZ
(MOSELLE)
15 AVR. 2015
N° 4218/15...son

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE

à

copie faite le 20/04/15

Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération de Portes de France Thionville



Monsieur le Maire de YUTZ



s/c. de Monsieur le Sous-Préfet de Thionville par intérim

Metz, le 19 AVR. 2015

Objet : conseil citoyen de YUTZ

Réfer : courrier de la CA du 25/3/2015 et courrier du maire du 17/3/2015

P.J. : 1

Comme suite aux courriers visés en référence, je vous adresse, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté fixant la composition du conseil citoyen de YUTZ.

Cette composition valide vos propositions quant à la désignation des membres le composant et reconnaît au centre social « O couleurs du Monde » la qualité de structurée porteuse du conseil citoyen.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Alain CARTON